

Deux fois plus d'énergie partagée en Région bruxelloise depuis octobre

Traduction libre avec [DeepL.com](#)

<https://www.bruzz.be/actua/samenleving/sinds-oktober-tweemaal-zoveel-energie-geudeeld-brussels-gewest-2024-05-28>

Entre octobre 2023 et aujourd'hui, le nombre d'activités de partage d'énergie en Région bruxelloise a doublé, passant de 46 à 92, a indiqué mardi le ministre de la Transition énergétique et climatique Alain Maron. Cela inclut les 10 communautés énergétiques autorisées par Brugel. Aujourd'hui, 814 participants (ménages, entreprises ou autorités publiques) partagent leur énergie, contre cinq cents en novembre 2023.

Depuis deux ans, tout citoyen, entreprise ou organisme public de la Région bruxelloise peut produire localement de l'énergie renouvelable et également la partager à un prix contrôlé convenu entre les membres. Cela peut se faire par la mise en place d'une communauté énergétique structurée ou plus simplement par le biais d'un accord, par exemple entre deux maisons ou entre appartements d'un même immeuble.

Le prix de l'énergie est déterminé entre le producteur et le(s) consommateur(s), ce qui crée une situation gagnant-gagnant. "Travailler ensemble pour produire et consommer de l'énergie renouvelable localement est une forme de protection contre l'instabilité des prix de l'énergie. Cela permettra de faire baisser la facture énergétique et de réduire la pauvreté énergétique des Bruxellois de manière très concrète et rapide", a déclaré le ministre Maron.

Le partage de l'énergie permet d'augmenter le nombre d'installations de production d'énergie renouvelable parce qu'elles deviennent plus rentables, notamment grâce à la mise en commun des investissements. Il permet également de réduire la surcharge du réseau électrique car l'énergie est consommée localement.

Pour soutenir les Bruxellois qui souhaitent se lancer dans l'aventure du partage d'énergie, Bruxelles Environnement propose gratuitement les services d'un expert facilitateur, qui peut les aider dans toutes les phases d'un projet (aspects juridiques,

techniques, administratifs, ...). Jusqu'à présent, plus d'un millier de Bruxellois ont déjà reçu l'aide du facilitateur "Partage de l'énergie et communautés énergétiques".

NDLR : deux remarques de spécialistes sur cet article

1. Ce n'est pas parce qu'il y a deux fois plus de lieux de partage qu'il y a deux fois plus de partages. Proposition : Deux fois plus de lieux (ou activités) de partage d'énergie...
2. Le partage ne permet pas automatiquement de réduire la surcharge du réseau. Il y a confusion dû au mot inappropriate de « partage » : il eût fallu dire « attribution », puisque ce qui change c'est le lien virtuel entre production et consommation et pas les flux d'énergie. Proposition : les participants du partage ont intérêt à consommer l'énergie lorsqu'elle est produite, ce qui peut réduire la surcharge du réseau électrique. A noter qu'il y a pour l'instant très peu de surcharges sur le réseau de Sibelga (mais ça pourrait changer dans le futur).